

Président : Monsieur MERLO Olivier.

Présents : M. VASSEUR Dany, Mme LEMAIRE Anne, M. SPECQUE Eddie, M. VASSEUR Eric, M. DEREU Michel, M. CARPENTIER Lionel, M. CARTIAUX Roger, Mme VASSEUR Muriel, Mme SPECQUE Céline, M. BAROUX Christophe, M. DUFOUR Freddy, M. DEBROUCKER Gilles, M. EVRARD Christophe, Mme WEPIERRE Delphine.

Absent : Néant.

Retard excusé pour raisons professionnelles : Mme SPECQUE Céline est arrivée à 19h50, Mme WEPIERRE Delphine est arrivée à 20h30.

Secrétaire : M. BAROUX Christophe.

1) Adoption du compte-rendu de la réunion du 13 Avril 2021

Adopté à l'unanimité des voix

2) L'ordre du jour est relu :

1^{er} sujet : Présentation de la Convention RPI - (Regroupement Pédagogique Inter-communal) et vote du nombre d'ATSEM - Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles, du budget maximum alloué par élève et du tarif de la garderie

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que face à l'absence de cadre réglementaire précis, Monsieur Michel DEREU, Conseiller Municipal délégué en charge des Affaires Scolaires a rédigé en lien avec Messieurs les Maires de Bléquin, Ledinghem et Vaudringhem, un projet de convention pour le RPI.

Cette convention est ainsi présentée à l'Assemblée et certains points sont soumis au vote :

* Dans un premier temps, Monsieur le Maire rappelle que l'emploi d'un(e) ATSEM est obligatoire lorsqu'une commune dispose de classe(s) de maternelle. Le coût de cet emploi est à la charge de la commune ou du RPI qui l'emploie.

Les dispositions du Code des communes n'impliquent pas l'affectation d'un(e) ATSEM dans chaque classe maternelle. Actuellement 2 ATSEM sont employées pour les 2 classes de maternelle située à Ledinghem.

Monsieur le Maire propose de voter le nombre d'ATSEM qui pourrait être prise en charge par les 3 communes dans le cadre de la convention.

Après délibération, Monsieur le Maire fait procéder au vote pour le nombre d'ATSEM pris en charge par les 3 communes dans le cadre de la convention pour le RPI.

	<u>Vote pour 2 ATSEM</u>	
0 voix POUR	13 voix CONTRE	0 ABSTENTION
	<u>Vote pour 1 ATSEM</u>	
12 voix POUR	0 voix CONTRE	1 ABSTENTION

Avec **12 voix POUR** et une Abstention, l'Assemblée décide de mentionner dans la convention l'emploi d'un ATSEM pris en charge par les 3 communes du RPI.

19h50 – Arrivée de Mme SPECQUE Céline

* Dans un second temps, Monsieur le Maire rappelle que lors du vote du budget, une somme est allouée pour l'achat des fournitures scolaires. Afin d'harmoniser cette somme et de ne pas pénaliser les enfants de chaque commune, un article est prévu dans la convention pour que les 3 communes s'engagent à voter un budget égal avec un plafond maximal par élève et par année scolaire.

Monsieur le Maire propose de plafonner cette somme à 60€ par élève et par an afin d'acheter les fournitures nécessaires à chaque enfant.

Après délibération, le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'attribution de la somme maximale de 60 € par élève par année scolaire :

14 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
--------------	---------------	--------------

* Dans un troisième temps, Monsieur le Maire rappelle qu'un service de garderie matin et soir est en place uniquement sur la commune de Ledingham (ouverture: à partir de 7h30 – fermeture : 18h30). Le tarif actuel est de 1€ le matin et 1€ le soir et ce quel que soit le temps de présence de l'enfant. Jusqu'à ce jour, seule la commune de Ledingham percevait la recette des titres émis aux parents. Dans le cadre de la convention, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée une nouvelle tarification de la garderie, soit 1€ de l'heure et toute heure commencée n'excédant pas les 30 minutes serait facturée 0,50 € ainsi que le partage de la recette perçue entre les 3 communes du RPI.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la nouvelle tarification de la garderie, soit 1€ de l'heure et 0.50 € la demi-heure et le partage entre les 3 communes des recettes perçues.

14 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

2nd sujet : Plan de relance – Socle Numérique.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que dans le cadre du plan de relance et ce conformément à la délibération du 15 février 2021, Monsieur Michel DEREU, Conseiller Municipal en charge des Affaires Scolaires a déposé une demande de subvention pour l'achat de matériel numérique pour les 2 classes de la commune.

Monsieur le Maire informe que cette subvention est accordée à la commune à hauteur de 5 400 € , et que désormais, il est possible de solliciter différentes sociétés pour obtenir des devis précis qui seront présentés lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

20h30 - Arrivée de Mme WEPIERRE Delphine

3ème sujet : Jour de carence en cas d'arrêt maladie des agents municipaux :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'en cas d'arrêt maladie, une journée de carence est retranchée sur le salaire de l'agent concerné. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur la problématique de la journée de carence et d'en revoir le décompte.

Après délibération, le Conseil Municipal propose de ne pas décompter de journée de carence lors du premier arrêt maladie de l'année et de soustraire une journée à chaque arrêt suivant dans la même année civile et vote comme suit à l'unanimité

13 voix POUR

1 voix CONTRE

1 ABSTENTION

4ème sujet : Réajustement salarial

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les 3 agents de la commune sont rémunérés au 9^{ème} échelon IB 387/IM 354 en tant qu'adjoint administratif et technique et ce malgré la différence d'ancienneté. Ainsi, Mme Laurence COQUET est au service de la commune depuis 23 ans et 10 mois, Mme Gérard TELLIER depuis 23 ans et Mme Emmanuelle Gosselin depuis 13 ans et 11 mois.

Monsieur le Maire fait remarquer que cette situation n'apparaît pas logique au vu de la différence du nombre d'années de travail entre les agents.

Monsieur le Maire précise que cette problématique n'est pas en lien direct avec les appréciations des agents rédigées par ces prédécesseurs mais serait vraisemblablement la cause d'une mauvaise interprétation du mode de remplissage des anciennes notations de Mme COQUET et de Mr TELLIER.

Précision confirmée par Monsieur Dany VASSEUR, 1^{er} Adjoint.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de corriger ce manque et de l'autoriser à prendre un arrêté pour nommer Mme Laurence COQUET et Mr Gérard TELLIER en tant qu'Adjoint Principal au 10^{ème} échelon, IB 461/IM 404, avec un effet rétroactif au 24 Mars 2021 (date du procès-verbal du Comité Technique)

15 voix POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à prendre des arrêtés pour nommer Mme Laurence COQUET en tant qu'Adjoint Administrative Principale au 10^{ème} échelon IB 461/IM 404 et M. Gérard TELLIER en tant qu'Adjoint Technique Principal au 10^{ème} échelon IB 461/IM 404 avec effet rétroactif au 24 Mars 2021 (date du procès-verbal du Comité Technique).

5ème sujet : Travaux sur Maisnil-Boutry

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'une rencontre a été organisée en Mairie à la demande du Président du Syndicat des Eaux de Bourthes. Lors de cette réunion, il a été évoqué les travaux de remplacement complet des canalisations d'eau potable devenues vétustes sur le hameau de Maisnil-Boutry. Ces travaux seront financés par le Syndicat des Eaux de Bourthes. Une présentation des travaux envisagés a été réalisée par le bureau d'étude en charge de ce projet.

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que la problématique de la défense incendie sur ce hameau a également été à l'ordre du jour. A l'issue de cette réunion, Une rencontre a été organisée avec les principaux agriculteurs du hameau afin d'anticiper les travaux nécessaires au regard de leurs installations.

Monsieur le Maire informe également l'Assemblée qu'une rencontre avec les services Départementaux va être organisée prochainement pour déterminer les travaux de voirie nécessaires dans le bas Maisnil.

Afin d'être en cohérence avec les travaux envisagés par le Syndicat des Eaux de Bourthes, le Monsieur le Maire souhaite planifier les travaux de défense incendie et de voirie.

Enfin, Monsieur Dany VASSEUR, 1^{er} Adjoint en charge des travaux de voirie indique que des devis ont été sollicités pour des travaux de la réfection de la rue Bodin.

Il est indiqué à l'Assemblée que cette rue est commune avec Ledinghem. Monsieur le Maire de Ledinghem ne semble pas opposé à une prise en charge partielle du coût de ces travaux.

L'ensemble de ces projets reste donc en étude et sera présenté à l'Assemblée dès que possible.

6ème sujet : Devenir de l'ancien presbytère

Afin d'étudier toutes les possibilités pour le développement de la commune, le Maire souhaite solliciter le service des Domaines afin d'obtenir une estimation actualisée du bâtiment communal désigné « ancien presbytère ».

Le résultat de cette estimation sera présenté à l'Assemblée pour déterminer le devenir de ce bâtiment.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de l'autoriser à solliciter cette estimation.

15 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter une estimation de l'ancien presbytère auprès du service des domaines.

7ème sujet : Questions diverses

1) Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Monsieur Sébastien Huteau, Trésorier a demandé une régularisation du chapitre 022 dépenses imprévues, pour lequel, lors du vote du Budget Primitif, les crédits ouverts ont dépassé le plafond autorisé (à savoir 7,5 % des dépenses réelles), il convient donc de diminuer ce chapitre de 2 000 €.

Monsieur le Maire propose donc de soustraire 2 000 € au chapitre 022 et d'abonder l'article 6411 de cette somme.

15 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à réaliser cette décision modificative.

2) Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les dommages causés au niveau du radar pédagogique situé sur la chaussée Brunehaut au hameau de Drionville ont été intégralement pris en charge par l'assurance SMACL (déduction faite de **42 €** au titre de la vétusté), soit un remboursement total de **810 €**.

Monsieur le Maire propose donc à l'Assemblée de percevoir cette somme au titre de ce sinistre.

15 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder à la perception de cette recette.

3) Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la convention pour le Centre Aéré avec les communes de Nielles les Bléquin et Seninghem a été signée. Les enfants de la commune pourront donc s'inscrire et bénéficier du tarif préférentiel.

4) Monsieur le Maire informe que toutes les branches entreposées au dépôt dans la Rue Loquin, seront gracieusement broyées par l'entreprise Fichaux.
Face à l'interdiction de l'écobuage (feux de déchets verts), le Conseil Municipal est en réflexion pour proposer prochainement la possibilité de faire un dépôt de branchage notamment à destination des personnes ne pouvant se rendre à la déchetterie de Lumbres.

5) Monsieur le Maire informe l'Assemblée des derniers retours liés aux demandes de subventions sollicitées par la municipalité :

Subventions octroyées :

11 416 € au titre du FIEET – Fonds d'Intervention pour les enjeux Ecologiques Territoriaux lié au projet des plantations,

5 400 € dans le cadre du plan de relance pour le socle Numérique,

15 000 € au titre du FARDA pour les travaux Rue du Brûle,

10 000 € par la CCPL pour les travaux Rue du Brûle,

Monsieur Le Maire précise que la subvention DETR n'a pas été accordée pour les travaux de voirie de la Rue du Brûle. Pour ces travaux, une demande de subvention a également été sollicitée auprès de la Région. Une réponse est attendue pour le mois de septembre 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45

Pour Extrait :

A Vaudringhem, le 08 Juin 2021

Le Président,

(Cachet)